

BULLETIN SANTÉ PUBLIQUE NUNAVIK

Rougeole : Nouvelle éclosion au Québec

Rédigé par :

Manon Lefebvre, conseillère
Renée-Pier St-Onge, conseillère
Jean-Sébastien Touchette, médecin conseil
Équipe Maladies infectieuses

Mise à jour par :

Manon Lefebvre, conseillère
Renée-Pier St-Onge, conseillère
Yassen Tcholakov, chef médical

Situation épidémiologique

En 2024, le Québec a connu une éclosion de rougeole, de février à juin. 51 cas ont alors été enregistrés. Depuis, quelques cas avec une acquisition à l'étranger sont survenus. Toutefois, le Québec fait actuellement face à une nouvelle éclosion qui a débutée en décembre. À ce jour, quatre cas ont été déclarés. Un lien épidémiologique est établi entre ces cas. Aussi, selon les informations reçues, aucun d'eux n'était vacciné contre la rougeole.

En date du 3 janvier, aucun cas n'a encore été déclaré au Nunavik, mais une vigilance accrue de la part des cliniciens est souhaitée.

La liste des lieux d'exposition au virus de la rougeole est disponible ici : [Éclosion de rougeole | Gouvernement du Québec](#)

Informations

Pour de l'information générale sur la rougeole (symptômes, période d'incubation et de contagiosité, personnes considérées protégées et à risque de complications), voir **annexe**.

RECOMMANDATIONS

1. Être vigilant lors de la prise de rendez-vous, à l'accueil et au triage :

- Identifier tout usager considéré non adéquatement protégé*, qui présente les manifestations cliniques suivantes :
 - Fièvre ($\geq 38,3^{\circ}\text{C}$) **et**
 - Éruption cutanée maculopapulaire généralisée **et**
 - Toux ou coryza ou conjonctivite.

**Il importe de demeurer vigilant pour les personnes adéquatement protégées qui sont considérées comme contacts ou qui ont des symptômes suggestifs de la rougeole, car la présentation clinique de la rougeole chez ceux-ci peut être atypique. Le vaccin n'étant pas efficace à 100 %, des cas de rougeole ont été recensés au Québec chez des personnes considérées protégées.*

2. Appliquer sans délai les mesures de prévention et contrôle des infections :

- Demander à l'usager de procéder à l'hygiène des mains et de porter un masque médical.
- Isoler l'usager dans une salle à pression négative ou, si non disponible, dans une salle d'examen avec porte fermée.
- Appliquer les précautions additionnelles aériennes.
- Après d'un cas suspecté de rougeole, porter un APR N95 si vous êtes un professionnel soignant.
- Établir au besoin la liste avec les coordonnées des personnes exposées, incluant les usagers et leurs accompagnateurs, ainsi que le personnel.

3. Demander les tests de laboratoire appropriés en fonction de l'évaluation médicale :

- Suivre les [recommandations du MSSS](#) ci-dessous :

Profiter de chaque occasion pour mettre à jour le statut vaccinal des personnes, en particulier les enfants de 1 à 4 ans, qui sont plus à risque de complications de la rougeole. L'efficacité du vaccin contre la rougeole est de 85 à 95 % après la 1^{re} dose et de plus de 95 % après la 2^e dose.

Un travailleur de la santé sans protection adéquate ou sans preuve de vaccination contre la rougeole, identifié comme contact dans un milieu de soins, sera retiré des soins aux patients du 5^e au 21^e jour. Nous encourageons vivement tous les travailleurs du Nunavik à vérifier leur statut vaccinal et à se faire vacciner si nécessaire. Pour toute information sur le statut vaccinal, veuillez contacter votre CLSC, votre point de service local, ou appeler le 1-877-644-4545.

ANNEXE SUR LA ROUGEOLE

SIGNES ET SYMPTÔMES DE LA ROUGEOLE :

- **Prodrome**
 - Fièvre
 - Conjonctivite
 - Coryza
 - Toux
 - Taches de Koplik (1 ou 2 jours avant éruption)
- **Éruption cutanée maculopapulaire**
 - 2 à 4 jours après le début du prodrome.
 - Débute au visage et au cou puis se généralise.
 - Persiste au moins 3 jours jusqu'à 7 jours.

PÉRIODE D'INCUBATION :

La période d'incubation de la rougeole est habituellement de 10 à 14 jours (exceptionnellement jusqu'à 21 jours) entre le moment du contact et le début du prodrome. L'éruption cutanée apparaît ensuite de 2 à 4 jours plus tard.

PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ :

La période de contagiosité débute 4 jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et se poursuit jusqu'à 4 jours après.

PERSONNES CONSIDÉRÉES PROTÉGÉES CONTRE LA ROUGEOLE :

- **Personnes nées avant 1970;**
- **Personnes ayant une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole;**
- **Personnes ayant une attestation médicale confirmant qu'elles ont eu la rougeole avant le 1er janvier 1996;**
- **Personnes ayant une preuve écrite de vaccination contre la rougeole :**
 - Le nombre de doses requises pour considérer les personnes comme protégées varie :
 - 2 doses :
 - Personnes nées à partir de 1980.
 - Personnes nées entre 1970 et 1979 qui sont des stagiaires dans le milieu de la santé, des travailleurs de la santé, des recrues militaires ou qui prévoient voyager hors du Canada.
 - 1 dose :
 - Personnes nées entre 1970 et 1979 qui ne sont ni des stagiaires dans le milieu de la santé, ni des travailleurs de la santé, ni des recrues militaires et qui ne prévoient pas voyager hors du Canada.
 - Personnes enceintes nées entre 1970 et 1979 qui n'ont eu qu'une seule dose de vaccin contre la rougeole devraient recevoir des immunoglobulines à la suite d'une exposition significative.

PERSONNES À RISQUE DE COMPLICATIONS et pour lesquelles une prophylaxie post-exposition (PPE) peut être indiquée :

- Enfants de moins de 12 mois.
- Personnes enceintes réceptives nées en 1970 ou après (incluant les personnes enceintes nées entre 1970 et 1979 ayant reçu une seule dose de vaccin).
- Personnes immunodéprimées suivantes:
 - Les personnes greffées de moelle osseuse, peu importe leur âge, leur statut vaccinal et qu'elles aient déjà eu ou non la rougeole.
 - Les personnes immunodéprimées nées en 1970 ou après et n'ayant pas eu la rougeole (ou n'ayant pas de preuve qu'elles l'ont eue), peu importe leur statut vaccinal.